

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°2017-050

PRÉFECTURE DE LA SOMME PUBLIÉ LE 21 JUILLET 2017

# Sommaire

Centre Hospitalier d'Abbeville	
80-2017-07-06-003 - Avis de concours sur titres pour l'accès au premier grade d'infirmier	
en soins généraux (1 page)	Page 3
80-2017-07-06-004 - Avis relatif à l'annulation du concours professionnel pour l'accès au	
grade de cadre supérieur de santé paramédical (1 page)	Page 5
Centre Hospitalier de Corbie	
80-2017-07-22-001 - Délégation de signature Mme MASSET (1 page)	Page 7
80-2017-07-22-002 - Délégation de signature Mme PETIT (1 page)	Page 9
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	
80-2017-07-04-010 - Arrêté du 4 juillet 2017 fixant la composition du comité médical de la	
Somme (2 pages)	Page 11
80-2017-07-04-009 - Arrêté du 4 juillet 2017 fixant la liste des médecins agréés du	
département de la Somme (4 pages)	Page 14
80-2017-07-06-005 - Arrêté du 6 juillet 2017 fixant la composition de la commission	
départementale de réforme (3 pages)	Page 19
80-2017-07-12-001 - Arrêté préfectoral portant attribution d'une lettre de félicitations de la	
jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - Promotion 14 juillet 2017 (1 page)	Page 23
80-2017-07-12-002 - Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze de la	
jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - Promotion du 14 juillet 2017 (2 pages)	Page 25
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	
80-2017-07-19-001 - Autorisation de tirs de nuit du renard - Renouvellement (4 pages)	Page 28
Préfecture de la Somme - Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration	
Locale	
80-2017-07-04-011 - Communauté de communes du Ternois - Modification des	
compétences (3 pages)	Page 33
80-2017-07-13-001 - Convocation des électeurs de la commune	
d'AVESNES-CHAUSSOY en vue de procéder à des élections complémentaires les 10 et	
17 septembre 2017 et fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des	
déclarations de candidature (2 pages)	Page 37
Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles	
80-2017-07-17-002 - Délégation de signature à Mme Michèle LAILLER BEAULIEU,	
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de	
l'emploi des Hauts-de-France (3 pages)	Page 40

# Centre Hospitalier d'Abbeville

80-2017-07-06-003

Avis de concours sur titres pour l'accès au premier grade d'infirmier en soins généraux



# CENTRE HOSPITALIER D'ABBEVILLE 43, rue de l'Isle 80142 ABBEVILLE CEDEX

# **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

Abbeville, le 6 Juillet 2017

# CONCOURS SUR TITRES POUR L'ACCES AU PREMIER GRADE D'INFIRMIER EN SOINS GENERAUX

(Décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010)

Un concours sur titres pour l'accès au premier grade d'infirmier en soins généraux aura lieu au Centre Hospitalier d'Abbeville à partir du 18 Septembre 2017.

## Nombre de postes: 4

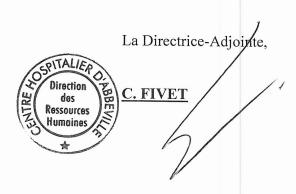
Peuvent faire acte de candidature, les titulaires soit d'un titre de formation mentionné aux articles L. 4311-3 et L 4311-5 du Code de la Santé Publique, soit d'une autorisation d'exercer la profession d'infirmière délivrée en application de l'article L 4311-4 du même code.

A l'appui de leur demande d'admission, les candidats devront joindre les pièces suivantes :

- 1 une lettre détaillant le projet professionnel du candidat
- 2 un curriculum vitae
- 3 un justificatif de nationalité
- 4 les diplômes et certificats dont ils sont titulaires
- 5 un numéro d'inscription au fichier ADELI
- 6 un numéro d'inscription au conseil de l'ordre infirmier ou un justificatif de dépôt de dossier.

Les pièces énumérées aux alinéas 5° et 6° pourront être fournies après admission définitive au concours sur titres.

Les candidatures devront être adressées avant le **31 Août 2017, délai de rigueur,** à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier d'Abbeville, 43 rue de l'Isle, 80 142 ABBEVILLE Cedex.



# Centre Hospitalier d'Abbeville

80-2017-07-06-004

Avis relatif à l'annulation du concours professionnel pour l'accès au grade de cadre supérieur de santé paramédical



Abbeville

43, Rue de l'Isle 80142 ABBEVILLE CEDEX ☎ 03.22.25.52.00.

# AVIS RELATIF A L'ANNULATION DU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE CADRE SUPERIEUR DE SANTE PARAMEDICAL

L'avis de concours professionnel pour le recrutement d'un cadre supérieur de santé paramédical , filière infirmière (pôle Psychiatrie) en date du 16 Juin 2017 est annulé.

Abbeville, le 6 Juillet 2017

La Directrice-Adjointe,

# Centre Hospitalier de Corbie

80-2017-07-22-001

Délégation de signature Mme MASSET



Direction

Secrétariat : Mme Catherine THIRACHE, Assistante

**2**.: 03 22 96 40 11

Email: direction@ch-corbie.fr

#### **DELEGATION DE SIGNATURE**

## Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur par intérim,

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la décision du 08 novembre 2016 de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts de France relative à la nomination de M. Fabien PETIT en qualité de directeur intérimaire du centre hospitalier de Corbie à compter du 09 novembre 2016,

#### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>: du 24 juillet au 11 août 2017, une délégation générale de signature est accordée à Madame Maryline MASSET, attachée d'administration hospitalière, à l'exception des décisions de recrutement dans les emplois permanents, des décisions relatives aux marchés publics et celles relatives à l'investissement.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Maryline MASSET, une délégation de signature est accordée à Madame Annie LANOY, cadre supérieur de santé du pôle médicosocial, en vue de signer les mêmes pièces.

Article 2 : La présente sera notifiée à l'intéressées et publiée par tout moyen la rendant consultable.

Fait à Corbie, le 22 juillet 2017

e Directeur par intérin

Mme Maryline MASSET

Mme Annie LANOY

# Centre Hospitalier de Corbie

80-2017-07-22-002

Délégation de signature Mme PETIT



Direction

Secrétariat : Mme Catherine THIRACHE, Assistante

**2**.: 03 22 96 40 11

Email: direction@ch-corbie.fr

#### **DELEGATION DE SIGNATURE**

# Arrêté portant délégation de signature

Le Directeur par intérim,

Vu le Code de la santé publique, et notamment les articles L6143-7 et D6143-33 à D6143-35,

Vu la décision du 08 novembre 2016 de la directrice générale par intérim de l'agence régionale de santé des Hauts de France relative à la nomination de M. Fabien PETIT en qualité de directeur intérimaire du centre hospitalier de Corbie à compter du 09 novembre 2016,

#### **DECIDE**

Article 1<sup>er</sup>: du 14 août au 18 août 2017, une délégation générale de signature est accordée à Madame Valérie PETIT, cadre supérieur de santé du pôle sanitaire, à l'exception des décisions de recrutement dans les emplois permanents, des décisions relatives aux marchés publics et celles relatives à l'investissement.

Article 2 : La présente sera notifiée à l'intéressées et publiée par tout moyen la rendant consultable.

Fait à Corbie, le 22 juillet 2017

Le Directeur par intér

Fabien PE

Mme Valérie PETIT

# Direction Départementale de la Cohésion Sociale

80-2017-07-04-010

Arrêté du 4 juillet 2017 fixant la composition du comité médical de la Somme



#### PRÉFET DE LA SOMME

Le Préfet de la Somme Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Direction départementale de la cohésion sociale Arrêté du 4/07/2017 fixant la composition du comité médical de la Somme

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant divers dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2015 portant composition de la commission de réforme ;

Vu le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale et l'arrêté du 23 décembre 2014 renouvelant dans ses fonctions M. Didier BELET pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2016 portant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2014 fixant la composition du comité médical départemental

## - ARRETE-

# Article 1er.- Sont nommés membres du Comité Médical Départemental de la Somme :

Titulaires Suppléants

## MEDECINE GENERALE

M le Dr Jean-Louis MOULY M. le Dr Jean-François SELLIER Mme le Dr Christine VAQUETTE M le Dr Eugène MOREL

## **PSYCHIATRIE**

M le Dr Pierre GLOUZMANN M le Dr Edouard TEBOUL Mme le Dr Christine DUVAL

## **CANCEROLOGIE**

M le Pr Henri SEVESTRE

#### RHUMATOLOGIE

M le Dr Dominique DEFRANCE

Article 2.- Ces praticiens sont désignés jusqu'au 3 juillet 2020

Article 3.- L'arrêté préfectoral du 9 septembre 2014, portant nomination des membres du comité médical départemental est abrogé.

Article 4.- Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, 4/07/2017

Pour le préfet et par délégation Le directeur départemental de la cohésion sociale

Didier BELET

# Direction Départementale de la Cohésion Sociale

80-2017-07-04-009

Arrêté du 4 juillet 2017 fixant la liste des médecins agréés du département de la Somme

#### PRÉFET DE LA SOMME

Le Préfet de la Somme Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Direction départementale de la cohésion sociale Arrêté du 4/07/2017 fixant la liste des médecins agréés du département de la Somme

Vu le code de la santé publique;

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale et l'arrêté du 23 décembre 2014 renouvelant dans ses fonctions M. Didier BELET pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2015

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2016 portant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale;

Vu l'arrêté préfectoral du 15/11/2016 fixant la liste des médecins agréés du département de la Somme :

Vu la demande de candidature du docteur Stéphanie POSTEL en date du 19/03/2017 et l'avis de l'ordre départemental des médecins concernant la candidature du docteur POSTEL en date du 2 mai 2017 ;

Vu l'avis donné par l'ordre des médecins en date du 15/06/2017 sur la réactualisation de la liste des médecins agréés,

# Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé;

## **ARRETE**

Article 1 er .- La liste des médecins agréés pour le département de la Somme est fixée comme suit :

# **Spécialistes**

## MM. les Professeurs:

Jean-Louis DUPAS	Gastro-entérologie	Hôpital Nord – Amiens
Claude KRZISCH	Oncologie-Radiothérapie	Hôpital Sud – Amiens
Henri SEVESTRE	Cancérologie	Hôpital Nord – Amiens

#### Mmes et MM. Les Docteurs:

Claire VASSEUR-MORTEUX	Angiologie	Centre Hospitalier Ham
Guy ZARKA	Cardiologie	26 rue Millevoye – Amiens
Philippe MAES	Chirurgie Traumatologie	Clinique Sainte Isabelle – Abbeville
	orthopédie	
Jean-François CAZENEUVE	Chirurgie orthopédique et	Groupe Santé Victor Pauchet
	traumatique	2 avenue d'Irlande - Amiens
Christophe OBRY	Chirurgie orthopédique et	Groupe Santé Victor Pauchet
	traumatique	2 avenue d'Irlande – Amiens
Serge REDEKER	Médecine interne	Centre Hospitalier Abbeville
Marie DECOURCELLE-LOEUILLET	Médecine légale et sociale	Hôpital Nord – Amiens
Diane DUPUY	Neurologie	Hôpital Nord – Amiens
Mathieu BOONE	Neurologie	Hôpital Nord – Amiens
Jean-François ROUTIER	ORL	Polyclinique – Amiens
Jean-Luc FARGES	Ophtalmologie	6 rue de l'Ours et de la Lune – Amiens
Olivier LELEUX	Ophtalmologie	133 rue Alexandre Dumas – Amiens
Christian DEFOUILLOY	Pneumologie	Hôpital Sud – Amiens
Didier DELGRANGE	Psychiatrie	Centre Hospitalier Abbeville
Olivier DESABLIN	Psychiatrie	3 rue Debray – Amiens
Christine DUVAL	Psychiatrie	Maison médicale 4 place Gambetta
	<u> </u>	- Amiens
Pierre GLOUZMANN	Psychiatrie	Centre hospitalier Philippe Pinel
Manar KSRA-HADDAD Manar	Psychiatrie	Centre hospitalier de Montdidier- MAS
		Philippe Pinel
Luc MARGAT	Psychiatrie	Centre hospitalier Péronne
Juliette PERLA	Psychiatrie	2 avenue d'Irlande - Amiens
Ludovic PETIT	Psychiatrie	45/51 route de Rouen SALOUEL
Laure SAUVAGE	Psychiatrie	2 avenue d'Irlande - Amiens
Edouard TEBOUL	Psychiatrie	5 rue Lamarck – Amiens
Régis REVERT	Radiologie	2 avenue d'Irlande - Amiens
Dominique DEFRANCE	Rhumatologie	Amiens
Franck GRADOS	Rhumatologie	Hôpital Nord – Amiens
Thierry SENLIS	Stomatologie	8 place Saint Michel - Amiens

# <u>Généralistes</u>

## Mmes et MM. Les Docteurs:

Bernard CUNNINGTON	9 bis rue Pados – Abbeville

Pierre SEUNES	27 chaussée d'Hocquet – Abbeville	
Arnaud DUBOIS	31 rue de la Poste – Ailly le haut Clocher	
Sandrine LEGRAND	20 rue Anicet Godin – Albert	
Laëtitia LENGLET	20 rue Anicet Godin – Albert	
Valérie AMIARD	CH Pinel-CH Montdider-CH Roye	
Pascal ANDRIEUX	123 chaussée Saint Pierre – Amiens	
Hervé BERLAND	32 rue des Otages – Amiens	
Jean-François CAUET	18 rue Rembault – Amiens	
Arnaud CLAISSE	416 route de Rouen – Amiens	
Stéphane FOULON	6 Bd Garibaldi – Amiens	
Lydia HOUBRON-BERTRAND	3 place Gambetta – Amiens	
Antoine LAUDREN	1 rue Vaquette – Amiens	
Jacques LETURQUE	27 rue Léo Lagrange – Amiens	
Gilles MARGUERY		
Jean-Louis MOULY	171 rue Baudrey – Amiens 124 rue de la 3 <sup>ème</sup> DI – Amiens	
Anthony NAKACHE	8 rue Saint Patrice – Amiens	
Stéphanie POSTEL	4 place des Provinces françaises	
Gilles REVAUX	31 rue de Turenne – Amiens	
	- Amiens	
Jean-François SELLIER	- Amiens	
Christine VAQUETTE	25 rue du Général J ean Crépin - Bernaville	
Pascal GARGATTE	8 rue de Créquy - BEAUVAL	
Eugène MOREL	25 ter rue Victor Hugo – Boves	
Jean-Pierre GOURDIN	6 rue Jean Catelas – Camon	
Eric ROUSSEL		
Daniel LEFEVRE	5 grande rue – Combles 12 place du Général de Gaulle – Conty	
Olivier LECOUFLET	36, rue Jacques Pinsonneau - CORBIE	
Alexandre DELAVIERE	24 rue du Maréchal Leclerc – Crécy en Ponthieu	
Lucien-Charles PLE	6 rue André Tempez – Doullens	
Chanmony IN	54 bis route de St Quentin – Ham	
Jacques BOUCHEZ Pierre CHARRIER	3 place de l'église – La Chaussée Tirancourt	
	Rue Jean Moulin 80430 Liomer	
Nicolas CAPON	12 rue de Conty – Locuilly	
Pierre SCHMARTZ	17 rue Georges Amson - Montdidier	
Christophe CARTON	8 place de la République – Montdidier	
Olivier MAURICE	29 rue veuve Thibauville – Moreuil	
Christian TIRET	2 B rue Baillon - Naours	
Jean CHIDIAC		
Vincent FERNET	2 Bld des remparts - Nesle	
Vincent LESAFFRE	8 rue de la caisse d'épargne – Peronne	
Daniel DUFOUR	10 route nationale – Pierrepont sur Avre	
Pascal BRUANDET	71 route nationale - Pierrepont sur Avre	
Patrice NOUGEIN	10 rue de la briqueterie – Quevauvillers	
Gérard LALOUX	1 rue Robert Bordeux - Pont Rémy	
Philippe GAURET	5 Bd du Général Leclerc – Roye	
Sophie CLERMONT-GAILLARD	Ferme de MAMONT Route de COTTENCHY – SAINS EN AMIENOIS	
Jean-Louis BOUDERLIQUE	Chemin des fleurs – Saleux	
Agnès DEVENDEVILLE	Hôpital Sud – Salouel	
Didier LEBLANC	80 rue du général de Gaulle – SAINT OUEN	
Philippe LORRIAUX	Rue centrale – Tours en Vimeu	
Marc ALBERGE	1 ter rue neuve – Villers Bocage	

Article 2.- L'agrément accordé par l'article 1er est valable jusqu'au 2 Juillet 2020.

Article 3.- L'arrêté préfectoral du 15/11/2016 fixant la liste des médecins agréés est abrogé.

<u>Article 4</u>.- Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, 4/07/2017

Pour le préfet et par délégation Le directeur départemental de la cohésion sociale

**Didier BELET** 

# Direction Départementale de la Cohésion Sociale

80-2017-07-06-005

Arrêté du 6 juillet 2017 fixant la composition de la commission départementale de réforme



#### PRÉFET DE LA SOMME

Le Préfet de la Somme Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Direction départementale de la cohésion sociale Arrêté du 6/07/2017 fixant la composition de la commission départementale de réforme

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant divers dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles :

Vu l'arrêté préfectoral du 13 janvier 2015 portant composition de la commission de réforme ;

Vu le décret n° 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1er janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale et l'arrêté du 23 décembre 2014 renouvelant dans ses fonctions M. Didier BELET pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 mars 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 mai 2016 portant délégation de signature au directeur départemental de la cohésion sociale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2017 fixant la composition du comité médical départemental

#### - ARRETE-

Article 1er.- Il est constitué dans le département de la Somme, une commission de réforme départementale compétente à l'égard des fonctionnaires exerçant leurs fonctions dans le département à l'exception des chefs de services déconcentrés.

## Article 2 : - La commission de réforme se compose comme suit :

- M le Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme ou son représentant
- M le directeur régional des finances publiques et du département de la Somme ou son représentant
- Deux représentants du personnel appartenant au même grade ou, à défaut, au même corps que l'intéressé, élus par les représentants du personnel, titulaires et suppléants, de la commission administrative paritaire locale dont relève le fonctionnaire, ou s'il n'existe pas de commission administrative locale ou si celle-ci n'est pas départementale, deux représentants élus de la commission administrative paritaire centrale, dans le premier cas et, dans le second cas, de la commission administrative paritaire interdépartementale dont relève le fonctionnaire

Titulaires Suppléants

# MEDECINE GENERALE

Mme le Dr Christine VAQUETTE M. le Dr Jean-François SELLIER

M. le Dr Jean-Louis MOULY M. le Dr Eugène MOREL

#### **PSYCHIATRIE**

M le Dr Pierre GLOUZMANN

Mme le Dr Christine DUVAL

#### **CANCEROLOGIE**

M le Pr Henri SEVESTRE

#### RHUMATOLOGIE

M le Dr Dominique DEFRANCE

Article 3.- Le mandat des représentants du personnel prendra fin lorsqu'ils cesseront d'appartenir aux commissions au titre desquelles ils ont été désignés.

Les membres du corps médical sont désignés jusqu'à l'expiration de leur mandat de membre du comité médical départemental

<u>Article 4</u>.- Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental de la cohésion sociale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme

Amiens, 6/07/2017

Pour le préfet et par délégation Le directeur départemental de la cohésion sociale

Didier BELET

# Direction Départementale de la Cohésion Sociale

80-2017-07-12-001

Arrêté préfectoral portant attribution d'une lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - Promotion 14 juillet 2017



## PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale de la cohésion sociale

Le Préfet de la Somme, Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

Objet : arrêté préfectoral portant attribution d'une lettre de félicitations de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

VU le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969, relatif aux caractéristiques et modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983, modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

Vu l'instruction n° 88-112 JS du 22 avril 2008 portant création d'une lettre de félicitations avec citation au bulletin officiel du secrétariat d'Etat pour services rendus à la cause de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1<sup>er</sup> janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, Directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale et l'arrêté du 23 décembre 2014 renouvelant dans ses fonctions Monsieur Didier BELET pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu l'avis émis le 27 avril 2017 par les membres chargés d'émettre une proposition sur l'attribution de la lettre susvisée ;

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017;

#### ARRETE:

Article 1 er. – Une lettre de félicitations est attribuée aux personnes suivantes :

- 1 Eric LEDENT
- 2 Jacques DUPIRE
- 3- Albert VITTEL

Article 2 : Le Directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, lq 2 JUL. 2017

Philippe DE MESTER

# Direction Départementale de la Cohésion Sociale

80-2017-07-12-002

Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif - Promotion du 14 juillet 2017

médaille bronze jeunesse sports engagement associatif 14 juillet 2017



## PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale de la cohésion sociale

Le Préfet de la Somme, Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite

Objet : arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif.

Vu le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969, relatif aux caractéristiques et modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983, modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 relatif aux caractéristiques et modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013, modifiant le décret n°69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1987 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 1<sup>er</sup> janvier 2010 nommant Monsieur Didier BELET, Directeur départemental interministériel à la direction départementale de la cohésion sociale et l'arrêté du 23 décembre 2014 renouvelant dans ses fonctions Monsieur Didier BELET pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu l'instruction n° 87-197 JS du 10 novembre 1987 relatif à la déconcentration de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports ;

Vu l'instruction n° cabinet/2014/18 du 20 janvier 2014 relative à la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif;

Vu l'avis émis le 27 avril 2017 par les membres chargés d'émettre une proposition sur l'attribution de la médaille susvisée ;

Sur proposition du Directeur départemental de la cohésion sociale;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017;

#### ARRETE:

Article 1er. - La médaille de bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif est attribuée aux personnes dont les noms suivent :

1. Bettina BARBIER Née DELIGNIERES

2. Geneviève FEUILLET Née CORBEAU

3. Martine DURAND Née GRICOURT

4. Marie-Claude MOUTON Née PORICHE

5. Marie-Madeleine RYCKELYNCK Née DERLY

6. Juanella GRESSIER Née WARLET

7. Hélène GANCE

8. Jacqueline LARTILLOT Née DEFAYE

9. Serge BERTIN

10. Gérard GUILLEMONT

11. Louis BASLÉ

12. Francis LOMBART

13. Daniel DONCKELE

14. Bruno POTELLE

15. Serge ZANARDO

Article 2 : Le Directeur départemental de la cohésion sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Fait à Amiens, le 1 2 JUIL. 2017

Le Préfet

Philippe DE MESTER

# Direction Départementale des Territoires et de la Mer

80-2017-07-19-001

Autorisation de tirs de nuit du renard - Renouvellement



# PRÉFET DE LA SOMME

Direction départementale des territoires et de la mer

Objet: Autorisation de destruction de tir de nuit du renard - Renouvellement.

Le Préfet de la Somme Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales, notamment, son article L 2 122-21;

VU les articles L 427-1 et L 427-6 du code de l'Environnement;

VU le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Philippe DE MESTER préfet de la Somme ;

VU les arrêtés préfectoraux des 31 août 2005, 28 septembre 2006, 6 juillet 2007, 16 juillet 2008, 7 août 2009, 26 juillet 2010, 30 juin 2011, 16 juillet 2012, 25 juillet 2013, 30 juin 2014, 20 juillet 2015 et 23 juin 2016 autorisant les lieutenants de louveterie à procéder au tir de nuit du renard ;

VU la demande de Monsieur Bernard POINTIN en date du 11 mai 2017, président de l'association départementale des lieutenants de louveterie, à l'effet d'obtenir le renouvellement de l'autorisation de tir de nuit du renard ;

VU l'avis favorable de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en date du 11 mai 2017;

CONSIDERANT l'importance de la population de renards dans de département de la Somme, la prédation de la petite fauve sauvage et les risques sanitaires liés à sa présence ;

CONSIDERANT qu'il convient de protéger au mieux les intérêts en matière de santé publique et de réussite des réintroductions de gibier en plaine ;

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer ;

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup>: Les lieutenants de louveterie, dont les noms suivent, sont autorisés à procéder dans leur circonscription, à détruire en tout temps les renards (y compris de nuit) et en tous lieux (à l'exclusion des terrains bâtis, cours et jardins attenant à des habitations):

Monsieur Jean-François GRIFFOIN pour la première circonscription n° de portable: 06 09 63 36 15

Monsieur Marc MOUCHARD pour la deuxième circonscription n° de portable: 06 07 39 55 45

Monsieur Rémy BOUTROY pour la troisième circonscription n° de portable: 06 22 39 61 56

Monsieur Benoît DUPREZ pour la quatrième circonscription n° de portable: 06 09 74 55 03

Monsieur Brice VAN PAEMELEN pour la cinquième circonscription n° de portable: 06 70 48 88 45

Monsieur Michel BRICE pour la sixième circonscription n° de portable : 06 16 93 34 21

Monsieur François LEGRAND pour la septième circonscription n° de portable : 06 16 70 61 59

Monsieur Bernard POINTIN pour la huitième circonscription n° de portable : 06 85 20 99 85

Monsieur Paul GODEFROY pour la neuvième circonscription n° de portable: 06 33 89 72 98

Monsieur Eric HENRY pour la dixième circonscription n° de portable: 06 61 12 02 86

Article 2: Les prélèvements sont effectués au fusil ou à la carabine par le lieutenant de louveterie qui peut être accompagné pour l'éclairage et la conduite du véhicule. Les personnes qui participent aux opérations sont placées sous la responsabilité du lieutenant de louveterie.

Seul le lieutenant de louveterie est habilité au tir.

L'emploi sur l'arme à feu d'un dispositif silencieux ainsi que l'utilisation de sources lumineuses sont autorisés. L'utilisation d'un véhicule automobile est autorisée sous réserve qu'une seule arme chargée y soit embarquée.

Article 3 : Le véhicule est identifié de chaque côté par un magnétique des lieutenants de louveterie.

Article 4: Chaque louvetier peut intervenir sur tout secteur pour des opérations de tir de nuit ponctuelles et sous l'autorité et la responsabilité du lieutenant de louveterie titulaire de la circonscription.

Article 5 : La présente autorisation est établie du 1<sup>er</sup> août 2017 au 31 mars 2018 et pourra être renouvelée en fonction de la population de renards.

Article 6 : Avant de procéder à toute opération de régulation, chaque lieutenant de louveterie en informe préalablement :

- le commandant du groupement de gendarmerie ou le directeur départemental de la sécurité publique,
- le chef du service départemental de l'ONCFS,
- la DDTM (uniquement en cas de sortie collective).

Article 7: Le directeur départemental des territoires et de la mer, l'office national de la chasse et de la faune sauvage et tous les agents chargés de la police de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est notifié aux intéressés, publié au recueil des actes administratifs et adressé dans toutes les communes.

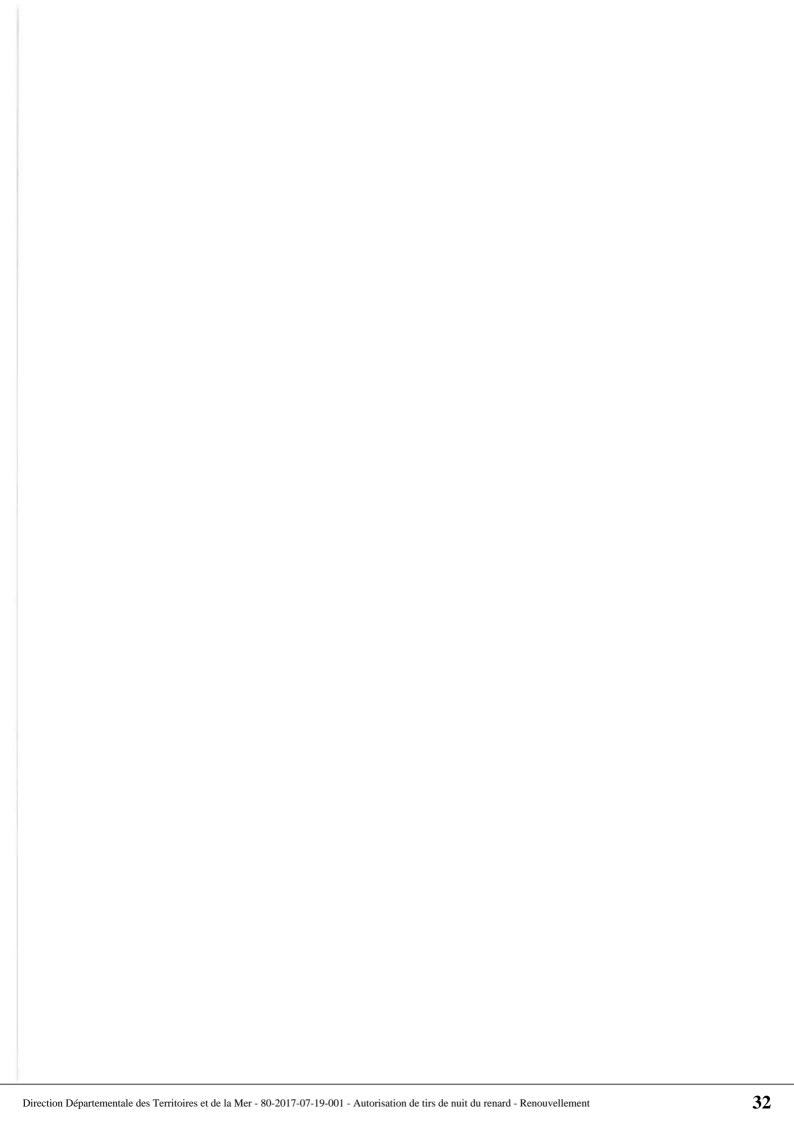
Fait à Amiens, le

1 9 JUIL, 2017

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation, Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Mathias OTT



# Préfecture de la Somme - Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale

80-2017-07-04-011

Communauté de communes du Ternois - Modification des compétences



### PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture Direction des Collectivités Locales Bureau des Institutions Locales et de l'Intercommunalité

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERNOIS Modification des compétences

Le Préfet de la Somme

Le Préfet du Pas-de-Calais

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée portant réforme des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Philippe DE MESTER en qualité de Préfet de la Somme ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe);

VU l'arrêté interdépartemental du 30 août 2016 portant création de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de l'Auxilois, de la Région de Frévent, du Pernois et des Vertes Collines du Saint-Polois ;

VU l'arrêté interdépartemental du 7 décembre 2016 complémentaire à l'arrêté portant création de la communauté de communes issue de la fusion des communes de l'Auxilois, de la Région de Frévent, du Pernois et des Vertes Collines du Saint-Polois ;

VU l'arrêté interdépartemental du 30 décembre 2016 fixant les compétences de la Communauté de communes du Ternois ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Jean-Charles GERAY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-10-65 du 20 mars 2017 donnant délégation de signature à M. Marc DEL GRANDE, Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Ternois du 7 février 2017 décidant de modifier les compétences de la communauté de communes du Ternois ;

VU les délibérations de conseils municipaux des communes membres se prononçant sur la modification des compétences de la communauté de communes du Ternois ;

Considérant que les conditions de majorité qualifiée requises sont remplies ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux de la Préfecture du Pas-de-Calais et de la Préfecture de la Somme ;

## ARRÊTE :

<u>Article 1</u>: La Communauté de communes du Ternois exerce les compétences suivantes :

#### I Compétences obligatoires

- 1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 du CGCT; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme;
- 3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1 er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- 4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

## II Compétences optionnelles

- 1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie;
- 2° Politique du logement et du cadre de vie ;
- 3° En matière de politique de la ville: élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville, animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance, programmes d'actions définis dans le contrat de ville;
- 4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- 5 °Action sociale d'intérêt communautaire;
- 6° Assainissement sur les territoires des ex communautés de communes Les Vertes Collines du Saint-Polois et du Pernois et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Ternois ;
- 7° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

#### III Compétences facultatives

l° Création, développement et suivi d'actions favorisant l'accès à la culture et intéressant au moins deux communes membres dans les domaines de la musique, de la lecture, du spectacle vivant, de la découverte de l'art, du cinéma, de la e-culture, de résidence d'artistes, de la médiation. Actions s'inscrivant également dans un dispositif départemental, régional ou national.

2° Création, développement et suivi d'actions en faveur de la jeunesse, des adolescents, de la petite enfance :

2.1 Journées Familiales

Actions parentalité

Ateliers parents enfants

Relais assistantes maternelles

Halte-garderie

Multi-accueil

Micro-Crèche

Animations périscolaires (accueil de loisirs du mercredi) et extrascolaires

Accueils de loisirs sans hébergement

Séjours de vacances

Ludothèque, animations autour du jeu

Formations (BAFA, BAFD...)

Contrat Enfance Jeunesse

Contrat de Colonie

Réflexion, création, aménagement, entretien et gestion des structures d'accueil

- 3° Portage de repas à domicile
- 4° Transport à la demande et actions en faveur de la mobilité

#### 5°Santé:

- 5.1 Prévention et Promotion de la santé par la mise en place d'un Contrat Local de Santé et de projets territoriaux
- 5.2 Etudes, actions, constructions, aménagement et participation au fonctionnement et à la gestion de maisons de santé pluridisciplinaire
- 6° Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion professionnelle, de l'information et de la formation
- 7° Pays et Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) : mise en œuvre des contrats, participation aux actions et bénéfice des politiques contractuelles

#### IV Autres Interventions

- 1 Assistance administrative et technique aux communes membres
- 2 Etude et gestion du ramassage d'animaux errants
- 3 Cotisation incendie financement du SDIS

<u>Article 2:</u> Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme, le Président de la communauté de communes du Ternois et les Maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais et de la Préfecture de la Somme.

Arros la

3047

Le Préfet de la Somme Pour le Préfet Le Secrétaire Général Le Préfet du Ras-de-Calais Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Jean-Charles GERAY

Marc DEL GRANDE

# Préfecture de la Somme - Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale

80-2017-07-13-001

Convocation des électeurs de la commune d'AVESNES-CHAUSSOY en vue de procéder à des élections complémentaires les 10 et 17 septembre 2017 et fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature



#### Arrêté du 13 juillet 2017

portant convocation des électeurs de la commune de AVESNES-CHAUSSOY en vue de procéder à des élections complémentaires les 10 et 17 septembre 2017 et fixant les dates d'ouverture et de clôture du délai de dépôt des déclarations de candidature

Le Préfet de la Somme

Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-8 et L. 2122-10;

Vu le Code électoral et notamment les articles L. 247, L. 255-2 à L. 255-4, L. 258, L. 263 à L.267, R. 41, et de R. 127-2 à R.128-2;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Philippe DE MESTER, préfet de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mars 2017 portant délégation de signature de M. Jean-Charles GERAY, secrétaire général de la préfecture ;

Vu les décès de Monsieur Jean-Pierre HATTÉE, Madame Françoise DUVAL et Monsieur Alfred WENNER, conseillers municipaux ;

Considérant qu'il y a lieu de compléter le conseil municipal de Avesnes-Chaussoy conformément aux dispositions de l'article L. 258 du Code électoral ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

#### ARRETE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Les électeurs et les électrices de la commune de Avesnes-Chaussoy sont convoqués le dimanche 10 septembre 2017 à l'effet de procéder à l'élection de trois conseillers municipaux.

<u>Article 2</u>: Le scrutin sera ouvert à huit heures et clos le même jour à dix-huit heures. Seuls y participeront les électeurs et électrices figurant sur les listes électorales arrêtées au 28 février 2017 telles qu'elles ont pu être ultérieurement modifiées. Les enveloppes de scrutin seront de couleur violette.

Article 3: S'il y a lieu à un second tour de scrutin, il y sera procédé le dimanche 17 septembre 2017 de huit heures à dix-huit heures.

Article 4 : A l'issue des opérations, un extrait du procès-verbal de l'élection sera affiché aussitôt dans la salle de vote et à la porte de la mairie.

<u>Article 5</u> : Le dépôt d'une déclaration de candidature est obligatoire pour tous les candidats aux élections municipales.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le dépôt d'une candidature est obligatoire uniquement pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Pour le second tour et uniquement dans le cas où le nombre de candidats présents aurait été inférieur au nombre de sièges de conseiller municipal à pourvoir, seuls les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour doivent déposer une déclaration de candidature pour le second tour.

L'enregistrement des candidatures s'effectue à la préfecture de la Somme (Service des élections) sise au 51 rue de la République à Amiens du lundi 21 août au jeudi 24 août 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures excepté le jeudi 24 août jusque 18 heures.

Pour le second tour, les dates d'ouverture sont du lundi 11 septembre au mardi 12 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures excepté le mardi 12 septembre jusque 18 heures.

Article 6: La campagne électorale est ouverte à partir du lundi 28 août jusqu'au samedi 9 septembre 2017 à minuit pour le premier tour et du lundi 11 septembre au samedi 16 septembre 2017 à minuit en cas de second tour.

Article 7: Les emplacements d'affichage seront attribués dans l'ordre d'arrivée des demandes auprès de la mairie à partir du lundi 28 août 2017 et au plus tard le mercredi 6 septembre 2017 à 12 heures pour le premier tour de scrutin et le mercredi 13 septembre 2017 à 12 heures pour le second tour.

<u>Article 8</u>: Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Avesnes-Chaussoy sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera immédiatement affiché dans les formes et lieux accoutumés.

Fait à Amiens, le 13 juillet 2017.

Pour le préfet et par délégation, le sous-préfet, directeur de cabinet,

Mathias OTT

# Préfecture de la Somme - Service de Coordination des Politiques Interministérielles

80-2017-07-17-002

Délégation de signature à Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France



# PRÉFET DE LA SOMME

Arrêté portant délégation de signature à Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France

# Le Préfet de la Somme Chevalier de la Légion d'Honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de Commerce;

Vu le Code du Tourisme;

Vu le Code de l'Artisanat;

Vu le Code de la Consommation;

Vu le Code du Travail;

Vu le Code de la Sécurité Sociale;

Vu le Code général des impôts;

Vu le Code de l'urbanisme;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation  $n^{\circ}92$ -125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;

Vu la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat;

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration;

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Philippe DE MESTER Préfet de la Somme;

Vu l'arrêté interministériel du 13 juillet 2017 portant nomination de Mme Michèle LAILLER BEAULIEU sur l'emploi de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

# ARRÊTE:

Article 1<sup>er</sup>: Délégation de signature est donnée à Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, pour signer les décisions, actes administratifs, conventions et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France.

<u>Article 2</u>: Délégation de signature est donnée à Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, pour tous les actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle en service des instruments de mesure, ainsi que tous les actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification.

## Article 3: Sont toutefois exclus de la présente délégation :

- 1. les actes à portée réglementaire,
- 2. les arrêtés portant nomination des membres de commissions et comités régionaux,
- 3. les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et tous les arrêtés subséquents,
- 4. les conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageant financièrement l'Etat,
- 5. les instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales,
- 6. les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- 7. les requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétences auprès des différentes juridictions.

<u>Article 4</u>: Mme Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France, peut subdéléguer sa signature aux collaborateurs qu'elle aura désignés par arrêté, pour les domaines relevant de leur activité au sein du service.

<u>Article 5</u>: Le présent arrêté, applicable à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, abroge l'arrêté du 31 mai 2017 portant délégation de signature à M. Jean-Louis MIQUEL, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France par intérim.

<u>Article 6</u>: Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Somme et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi des Hauts-de-France par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 17 juillet 2017

Le Préfet

Philippe DE MESTER